

Municipalité et associations préparent l'accueil de réfugiés

Sans savoir encore si certains viendront à Nogaro



Municipalité et associations préparent l'accueil de réfugiés

Christian Peyret, maire de Nogaro et ses adjoints, réunis le 15 septembre, avaient approuvé le principe de l'accueil de deux familles de réfugiés. Le maire et une équipe municipale (1) ont réuni le 30 septembre les associations caritatives du village pour commencer à faire le point sur l'aide qu'elles pourraient apporter. En effet, la commune ne pourrait prendre en charge la totalité de l'accompagnement social indispensable. Pour l'instant, on ne sait pas si des familles viendront ou non à Nogaro. On ne sait pas non plus dans combien de temps ces familles pourraient arriver à Nogaro et si elles le souhaitent.

Côté associations, étaient représentés : le Secours catholique, le Secours populaire français, les Restos du cœur, le Clan (Culture loisirs animation Nogaro). Était également présente : Marie Collin, responsable de l'Unité territoriale d'action sociale du Conseil départemental à Nogaro.

Le ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire de la préfecture, demande à la commune de répondre à un questionnaire détaillé sur les possibilités d'accueil du village et de ses associations : logements, scolarisation, alphabétisation, accompagnement social etc. Il est demandé aux associations de donner rapidement des précisions sur leurs possibilités pour que la municipalité puisse répondre. Sachant que le délai de traitement du dossier « Nogaro » n'est pas connu.

Appel aux bénévoles - Le maire appelle toutes les bonnes volontés à se mobiliser. Dès cette réunion, la municipalité assure disposer des logements nécessaires, le Secours catholique déclare qu'il peut intervenir dans le domaine de l'alphabétisation, le Secours populaire peut donner des vêtements et des effets de couchage. Le Clan a plusieurs possibilités grâce aux bénévoles de ses ateliers et à l'accueil des 6-11 ans dont il s'occupe.

L'État prendrait à sa charge les loyers et verserait 4,20 euros par jour pour une famille de 4 personnes, en attendant que le statut de réfugié puisse être accordé, ce qui entraînera le droit pour les réfugiés de percevoir les aides classiques.

(1) Roger Combres, 1er adjoint, Christine Carrère-Campistron, 2e adjoint, Joseph Beltri, 3e adjoint et Magali Marque, conseillère municipale, membre de la commission sociale, communication, nouvelles technologies et patrimoine.



Joseph Bec et une dame du Secours catholique



Claudine Descorps, responsable du Secours populaire français et
Véronique Le Goff, directrice du Clan



Jean-Louis Peres, président du Clan



Roger Combres, Christian Peyret, Rkia Hirel, directrice des services de la commune, Christine Carrère-Campistron et Magali Marque



Marie Collin et Jean-Pierre Bruno, responsable des Restos du cœur